



Edition N°351
OCTOBRE 2021

Horaires de la Mairie

Lundi

13h30 - 17h30

Du mardi au jeudi

8h30 - 12h00 /
13h30 - 17h30

Vendredi et Samedi

8h30 - 12h00

Tél : 02.98.68.53.49

Fax : 02.98.68.55.89

Mail :

mairie.plougourvest@
wanadoo.fr

Retrouvez toutes les infos
sur le [site internet](http://www.mairieplougourvest.fr) :
www.mairieplougourvest.fr

Permanences du Maire,

Jean JEZEQUEL

Sur rendez-vous

Du lundi au vendredi

Samedi 9h30 - 12h00

Agence Postale

Du lundi au samedi

De 9h30 à 12h00

Tél : 02.98.68.58.50

Déchetterie

de Besmen

(Port du masque
obligatoire)

Horaires d'été

Lundi - Mercredi

Vendredi - Samedi

9h-12h / 14h-18h30

Mardi

14h-18h30

Contact : 02.98.29.59.14

INTERCOMMUNALITÉ

■ EVOLUTION DE LA TARIFICATION DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES :

Les tarifs relatifs aux dépôts des professionnels en déchetteries évoluent au 1^{er} septembre 2021. Cette évolution des tarifs (qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années), permet de prendre en compte les nouveaux prix des prestations et d'harmoniser les tarifs communautaires par rapport aux collectivités voisines ou aux offres proposées par les prestataires privés.

Suite à une étude menée durant le printemps 2021, les principes de la facturation des professionnels sont les suivants : Prix fixé au m³

Volume maximum autorisé de 3 m³ par dépôt et par jour, à l'exception : des déchets verts : 30 m³ maximum / des déchets ménagers spéciaux. Les déchets recyclables, *hors bois*, restent gratuit (*carton, ferraille, conteneur verre, conteneur emballage, ...*)



Communauté
de Communes
Pays de Landivisiau

Cette facturation, concerne l'ensemble des professionnels effectuant un dépôt en déchetterie. Ainsi, les agriculteurs seront dorénavant facturés.

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2021 : encombrants : 20 € / m³ - Gravats : 10 € / m³ - Bois : 3 € / m³ - Déchets verts : 15 € / m³ - Déchets mélangés : 18 € / m³ - Déchets recyclables : gratuit

■ ASTUCES POUR REDUIRE SA CONSOMMATION D'ENERGIE:

Chauffer l'eau d'un logement représente des consommations d'énergie non négligeables, qui peuvent être encore plus importantes si votre chauffe-eau est mal réglé. On considère qu'il doit être réglé entre 55°C et 60°C pour assurer un usage domestique satisfaisant et éviter la prolifération de bactéries. Pour mesurer la température de l'eau, il suffit de placer un thermomètre sonde sous le Robinet le plus proche de votre chauffe-eau.

Si elle est $\geq 60^\circ$ coupez l'alimentation électrique et réglez le thermostat de votre ballon sur une position inférieure (généralement, il est situé sous le ballon, derrière un cache en plastique). Attendez 24h pour contrôler à nouveau la température qui sort de vos robinets.

Idéalement, votre ballon d'eau chaude devrait être placé dans un local isolé, voire chauffé. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez entourer votre ballon d'eau chaude d'un matériau isolant et calorifuger vos tuyaux.

Heol a déménagé. Vous les trouverez désormais au 47 rue de Brest à MORLAIX. Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org



■ PLOUGOURVEST: JOURNEE DU PATRIMOINE

Samedi 4 septembre, Marie-Françoise Quélenec, conseillère municipale déléguée au patrimoine, avec les membres de la commission ont organisé une visite guidée du patrimoine autour de Lambader. Cette balade animée par Kristian Gallic, guide du patrimoine, a fait découvrir aux 54 participants les richesses historiques de Lambader et ses environs. Calvaires, vieilles bâtisses, maisons rénovées, vieux chemins remplis d'histoire et la réhabilitation de la fontaine « feunteur wen » et d'un pont en pierre faisaient partie du parcours. Ces 2 réhabilitations ont été faite en bénévolat par Monsieur Fernand Calvez et ses collègues.

Un pot de l'amitié a été offert par la commune à l'issue de cette balade patrimoniale.

RETOUR SUR...



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 AOÛT

■ CCPL- Bibliothèques-médiathèques : Mise en place de la tarification

unique d'abonnement : Adoption d'une tarification unique pour l'accès au réseau des médiathèques du Pays de Landi. Coordonné par la CCPL, le réseau des médiathèques du Pays de Landi fédère les 19 communes à travers les 16 bibliothèques/médiathèques du territoire. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la tarification des abonnements de la bibliothèque/médiathèque au tarif annuel de 10€/personne – gratuit pour les moins de 26ans, demandeurs d'emploi, enseignants, ATSEM... à compter du 22 septembre 2021

■ CCPL: Transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2024 : Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire de la CCPL, concernant le transfert de compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

■ Attribution du maître d'œuvre pour la salle polyvalente " le Pouldu" :

Vu la nécessité de reconstruire la salle polyvalente du Pouldu du fait de la vétusté du bâtiment et suite à la consultation d'architecte sur le site de l'AMF 29 durant 1 mois, Monsieur Le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet PRIGENT de Landivisiau. Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition au taux de rémunération de 8% sur le coût des travaux HT. (2 abstentions)

■ Souscription d'un emprunt pour les travaux de construction d'une salle polyvalente Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux sur la salle polyvalente du Pouldu, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt de 300 000€ auprès du Crédit Agricole du Finistère, au taux de 0.58% sur 15ans. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire approuve le projet qui lui est présenté. (2 contre)

■ Garantie d'emprunt- Cautionnement solidaire envers l'OGEC pour les travaux de restauration de l'Ecole Notre Dame

La commune va garantir l'emprunt de l'OGEC pour les travaux à l'Ecole à hauteur de 50% de l'emprunt soit 222 500€. Approbation à l'unanimité.

■ Sécurisation de la RD 35 aux entrées Nord et Sud de l'Agglomération : Attribution des marchés suite à la consultation d'entreprises : Suite à la consultation d'entreprises et à l'analyse des offres par le Cabinet ING CONCEPT, les membres du conseil municipal, décident de retenir les offres des entreprises tels que présenté (2 abstentions) :

N° 1- Voirie- réseau d'eaux pluviales- Aménagement paysager : EUROVIA Bretagne pour 159 567€

N°2- Signalisation : OUEST SIGNAL pour 10 122€

- Planning des travaux : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du planning des travaux : Début des travaux : ½ octobre - Fin prévisionnel des travaux : ½ décembre

■ Urbanisme : Acquisition de parcelles au Pouldu,

Suite aux différents échanges avec Monsieur le Maire et les consorts CONSEIL, les membres du Conseil Municipal décident d'acquérir trois parcelles, appartenant à Monsieur CONSEIL Jean-Claude et Madame MOYSAN Marie Claude, situées au lieu-dit Le Pouldu pour une contenance totale de 12 859m² au prix de 3€/m². Les frais d'acte sont à la charge de la Commune. Approbation à l'unanimité.

■ Enquête Publique : demande présentée par la société Ouest Inerte en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit "Lestrévignon" à Landivisiau,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'émettre un avis sur la demande présentée la Société OUEST INERTE pour l'installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Lestrévignon » à Landivisiau. Suite à la présentation de Romain JEZEGOU, Adjoint au maire, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la demande (1 abstention).

■ Questions diverses. Monsieur le Maire et ses adjoints ont répondu aux différentes questions orales de l'opposition.

Mot de l'Opposition: En Janvier 2020, la commune organisait une marche exploratoire avec pour objectif, la revitalisation du centre bourg. De cette consultation devait sortir des idées, des projets et une feuille de route accompagnée de son chiffrage : Aucune suite n'a été donnée à cette soi-disant consultation. En 2021, de nombreuses acquisitions ont été réalisées, nous demandons la reconduction de ces ateliers avec la population.

INFOS MAIRIE

■ **AGENCE POSTALE:** Le **mardi 19 Octobre**, l'agence postale sera exceptionnellement fermée de 9h à 12h

■ **URBANISME**

Permis de Construire :

M.BARBOU et Mme GUIHAL – maison neuve 11 clos du Pontigou

M. et Mme DIAS - maison neuve - 7 Clos du Pontigou

Mme DUQUESNOY - bardage bois en vertical - Coativellec

Déclaration Préalable :

M. LEMERCIER- réfection de toiture sur dépendance - 3 rue de la mairie

M. DJINGAREY - construction d'une véranda - 12 Impasse du Pouldu

M. VACQUET - réfection de la couverture principale - 3 Lambader

M. LE BRAS - 8 Kervichen - clôture et bardage maison

■ **PERMANENCES EN MAIRIE DES MAIRES ADJOINTS**

◆ Mme Sylvie LE FOLL, Adjointe aux Affaires Générales, sera présente **lundi 18 octobre 2021** de 10h à 12h.

◆ M. Romain JEZEGOU, Adjoint à la Voirie et à l'Espace Rural, sera présent **samedi 16 octobre 2021** de 10h à 12h.

◆ Mme Christelle CORVEZ, Adjointe à l'Enfance Jeunesse et aux Affaires Scolaires, sera présente **mercredi 06 octobre 2021** de 16h à 17h30.

◆ Mme Marie-Françoise QUELENNEC, Conseillère Municipale déléguée à la Culture et aux Affaires Sociales, sera présente **jeudi 28 octobre 2021** de 14h à 15h00.

◆ M. Gilles Rohou Adjoint aux Bâtiments Communaux, sera présent le **vendredi 08 octobre 2021** de 10h à 12h

■ **ETAT CIVIL**

Décès :

MÉAR Hervé- 89 ans -Guernevez

MORIZUR Jean-Claude- 90 ans- Résidence de Kervoanec

Naissance :

SAINT-MARC Tia- 4 rue d'Armor

BERTHOU Romy- 6 impasse des Camélias